

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absents représentés : CARRARA Patricia (pouvoir à Jean-Claude SOREIL), ROUX Laura (pouvoir à Marie-Christine BERTRAND), BOYOD Alain (pouvoir à Françoise PINET)

Absent : GIRARD Joris,

Le compte rendu du conseil municipal du 11 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

### **NOMENCLATURE M57**

L'avis du comptable sur le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 doit être annexé à la délibération pour que celle-ci soit rendue exécutoire par la préfecture.

Une nouvelle délibération doit donc être prise avec la date d'aujourd'hui.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le présent avenant a une incidence sur la répartition des honoraires entre les membres du groupement. En effet, AEV a effectué une prestation plus étendue que prévue pour les phases EXE à OPC pour un montant de 4 943.69 € HT (absence de TOPOSCOPE durant toute cette phase de suivi de travaux).

Le montant du marché reste identique.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Le fonds de Solidarité pour le Logement permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Principalement financé par le Département, le fonds peut être également participatif de manière volontaire par les communes. Le montant de la participation des communes est estimé à hauteur de 40 centimes par habitant, soit 332.40 € pour la commune d'Aspres (831 habitants).

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **COMITE DES FETES**

La nouvelle activité « Danse en Ligne », mise en place par la commune la saison dernière a remporté un vif succès.

A compter de cette nouvelle saison 2022-2023 les inscriptions se feront auprès du Comité des Fêtes. (une vingtaine d'inscriptions à ce jour) avec une participation financière des personnes inscrites.

Madame le maire propose de verser une subvention complémentaire de 300 € au Comité des Fêtes pour leur appui dans la gestion de cette nouvelle activité.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

### **BUDGET COMMUNE**

#### Investissement

- Équipement du secrétariat de mairie

Transposition des comptes actuels de la M14 en M57 dans le logiciel comptabilité pour un coût de 420 € TTC. Les crédits manquants seront compensés par une minoration de la dotation inscrite à l'opération Maison du Parc.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### Fonctionnement

- Caisse des écoles

Versement d'une subvention complémentaire au budget caisse des écoles (augmentation des fournitures et sorties scolaires) pour un montant de 1 150 €.

Les crédits manquants seront compensés par une minoration du chapitre 022 (dépenses imprévues) et d'une augmentation du chapitre 65.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### Investissement

Pose et fournitures de compteurs aux réservoirs d'Agnielles et de Grimaudé pour un montant de 3 330 € TTC.

Les crédits manquants seront compensés par une minoration de la dotation inscrite à l'opération Extension réseau eau potable Aiguebelle.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## PERSONNEL

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Proposition d'avancement d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Une délibération est nécessaire pour créer le poste correspondant.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **COMITE TECHNIQUE**

La commune avait saisi le comité technique pour l'organisation du temps de travail au sein des différents services de la commune et pour la mise en place des astreintes du service technique durant la période hivernale.

Le comité technique a émis un avis favorable sur ces deux dossiers. Nouvelle délibération à prendre.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## ACTIONS JEUNESSE

### **Avenant n°2 a la convention d'entente entre les communes du Haut Buëch**

En l'absence de décision au 31 décembre 2020 quant au transfert des compétences « actions en direction de la jeunesse » à la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, il est proposé de prolonger cette même convention par voie d'avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2023. Ce projet d'avenant a été transmis aux communes du Haut Buëch pour qu'elles délibèrent.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le maire informe le conseil qu'une réunion de la Commission Locale des Transferts de Charges se tiendra prochainement au sein de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy. Elle précise que tous les maires du Haut-Buëch souhaitent que la commune d'Aspres continue à assurer la compétence Actions/jeunesse.

#### **Convention avec la compagnie liquidation totale**

Il s'agit de la convention annuelle pour la mise à disposition d'une comédienne pour animer les ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **Convention de mise à disposition d'un animateur sur les activités du collège de Veynes**

Différentes actions sont de nouveau prévues au sein du collège :

- Un atelier « création de court métrage » pendant la pause méridienne
- Un atelier de théâtre d'impro pendant la pause méridienne
- Des activités et sorties dans le cadre des animations des internes du collège.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **Convention avec la commune de La Faurie**

La commune de La Faurie met à disposition un agent pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire du matin et un autre agent pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire du soir. Cette convention précise, entre autres, les modalités de remboursement de la rémunération de cet agent à la commune de La Faurie.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (ajout à l'ordre du jour)**

Ce recrutement est nécessaire pour pallier les absences du personnel notamment celle prolongée de l'agent chargé de la comptabilité du service. Madame le Maire précise que la secrétaire de mairie de Saint Pierre d'Argençon serait disponible  $\frac{1}{2}$  journée par semaine pour assurer au plus tôt le remplacement de cet agent.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **INDEMNITES DES ELUS**

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction a été revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Courrier du service paye du centre de gestion qui demande de prendre une nouvelle délibération pour le paiement des indemnités.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **ADHESION AU SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le responsable du service des archives du centre de gestion est venu en mairie au mois de juin et a réalisé un état des lieux des archives communales. La commune doit conventionner avec le centre de gestion pour pouvoir bénéficier des services proposés, à savoir :

- Traitement des archives éliminables : 3 jours d'intervention 750 €
- Rangement des archives par domaine d'activités, mise en place d'une signalétique et d'un plan d'implantation : 2 jours d'intervention 500 €
- Formation à l'archivage et présentation de la procédure d'archivage pour la future salle de préarchivage :  $\frac{1}{2}$  journée d'intervention 200 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Concernant ce point sur les archives il est précisé que le centre de gestion ne pourra intervenir qu'en 2023 et que des demandes de subvention devront être sollicitées en 2023 pour la reliure et la restauration des archives (cadastre napoléonien par exemple).

## **PROJET D'EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et la possibilité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Après discussion il est proposé :

- D'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures sur tout le territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022
- En période de fêtes ou d'évènements particuliers l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit
- Les horaires pourront être adaptés en fonction des saisons.

Accord à l'unanimité des membres présents.

La commune contactera Monsieur Notario pour qu'il fasse les adaptations nécessaires (réglage des horloges) et une évaluation du coût.

Cette démarche sera accompagnée d'une information de la population et d'une signalétique spécifique.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Le délégué à la protection des données du centre de gestion est venu présenter en mairie le bilan de gestion des données à caractère personnel de la commune.

Marie-Christine BERTRAND, présente à cette réunion, expose le résumé de ce rapport. A terme la collectivité devra recenser 4 registres :

- Registre des activités de traitement
- Registre des sous-traitants/co-responsables
- Registre des demandes des personnes concernées
- Registre des violations des données.

Ce rapport devra être signé par le Maire après validation.

### **CRUE DU BARRY**

Une réunion s'est tenue en mairie avec les différents acteurs concernés, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), le Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), les services de l'Etat pour définir les actions de prévention à envisager. A l'issue de cette réunion se pose toujours la question du financement de l'étude à mener et des travaux à envisager sur cet affluent du Buëch.

### **BATIMENT COMMUNAL RUE DES ECOLES**

Une subvention du Département d'un montant de 20 530 € a été notifiée pour l'installation d'une pompe à chaleur et l'isolation des façades. Il reste encore en attente la réponse de la demande de subvention auprès de la Région.

## **ENTREPOT COMMUNAL**

Un deuxième devis est en attente pour l'installation d'un chauffage à granulés bois.

Madame le Maire informe que plusieurs collectivités ont sollicité IT05 afin de d'envisager un achat groupé de granulés de bois et de bois déchiqueté. Avant d'engager une consultation IT05 souhaite recenser les besoins. Accord du conseil pour répondre à ce recensement.

Jean-Claude SOREIL évoque plusieurs points concernant le cimetière notamment la difficulté pour les entreprises de pompes funèbres à manœuvrer avec leur véhicule à certains endroits. L'élagage des cyprès est à envisager ainsi que la réfection du portail.

## **PUBLIC**

Monsieur GUILLOT, domicilié la ferme Soreil à Aiguebelle, souhaite savoir si la commune envisage de réaliser des travaux pour éviter que des eaux pluviales descendant sur le chemin d'Aiguebelle n'arrivent sur la propriété de la ferme.

Plusieurs élus lui rappellent que, comme convenu, la commune est en attente d'un courrier de la famille Soreil précisant leur engagement à veiller au bon écoulement des eaux dans leur parcelles privées ceci dans le but de décharger la commune de toute responsabilité. Madame le Maire l'informe donc que la commune fera réaliser les travaux (construction d'un radier pour canaliser l'eau) dès que les propriétaires concernés remettront ce courrier.

Séance levée à 19 h 20.